

Séance publique du 7 juillet 2003

Délibération n° 2003-1314

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Ecole d'infirmières et d'assistantes sociales de Lyon - Ecole Rockefeller - Avenant aux lots n° 8, 11 et 21**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation de l'école Rockefeller, inscrite au contrat de plan Etat-Région pour l'enseignement supérieur, est dans sa phase travaux depuis le début de septembre 2002. Par délibérations en date des 18 mars 2002 et 7 avril 2003, le conseil de Communauté a approuvé la définition des lots de travaux.

Pour les lots suivants :

- lot n° 8 : menuiseries intérieures bois,
- lot n° 11 : sols collés,
- lot n° 21 : électricité courants faibles,

des travaux modificatifs ou supplémentaires s'avèrent nécessaires.

Pour les trois lots, il s'agit de procéder à l'aménagement du 2° étage "est" du bâtiment. De plus, pour ces mêmes lots, il s'agit de :

- travaux supplémentaires demandés par le contrôleur technique pour le lot n° 8 menuiseries intérieures bois,
- travaux supplémentaires dus à des imprévus de chantier sur les sols pour le lot n° 11 sols collés,
- travaux supplémentaires demandés par le contrôleur technique et une salle multimédia pour le lot n° 21 électricité courants faibles.

Ces travaux feront l'objet d'un avenant pour les lots n° 8, 11 et 21 selon le détail figurant ci-dessous :

N° de marché	Titulaire	Objet	Montant initial en € TTC	Montant de l'avenant en € TTC	Nouveau montant total du marché en € TTC	% d'augmentation de l'avenant
020697 X	lot n° 8 menuisiers du Rhône	menuiseries intérieures bois	379 834,04	22 771,60	402 605,65	6,00 %
020700 A	lot n° 11 Sols réalisations	sols collés	317 893,71	32 533,65	350 427,36	10,20 %
020708 J	lot n° 21 Brunet	électricité courants faibles	265 201,60	15 004,23	280 205,84	5,65 %

Le montant de l'opération reste inchangé, soit 11 034 260 € TTC.

La commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable et motivé à ce projet d'avenant le 6 juin 2003.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant sus-visé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant ;

Vu ses délibérations en date des 18 mars 2002 et 7 avril 2003 ;

Vu le procès-verbal de la commission permanente d'appel d'offres en date du 6 juin 2003 ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve pour l'opération de réhabilitation de l'école Rockfeller :

a) - l'avenant n° 1 d'un montant de 22 771,60 € TTC au lot n° 8 : menuiseries intérieures bois, marché n° 020697 X attribué aux Menuisiers du Rhône,

b) - l'avenant n° 1 d'un montant de 32 533,65 € TTC au lot n° 11 : sols collés, marché n° 020700 A attribué à l'entreprise Sols réalisations,

c) - l'avenant n° 1 d'un montant de 15 004,23 € TTC au lot n° 21 : électricité courants faibles, marché n° 020708 J attribué à l'entreprise Brunet.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant n° 1 au lot n° 8 : menuiseries intérieures bois, au lot n° 11 : sols collés et au lot n° 21 : électricité courants faibles.

3° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2002-2007 et a fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 10 709 239 € en dépenses et 8 826 798 € en recettes. Elle fera l'objet d'une individualisation complémentaire d'un montant de 325 021 € en dépenses. Les individualisations sont réparties selon l'échéancier suivant :

en dépenses :

réalisé fin 2002	1 302 461 €
2003	7 000 000 €
2004	2 570 000 €
2005	161 799 €

total dépenses	11 034 260 €

en recettes :

réalisé fin 2002	503 708 €
2003	5 983 456 €
2004	2 203 856 €
2005	135 778 €

total recettes	8 826 798 €

comptes 0 458 162 en dépenses et 0 458 262 en recettes - fonction 023 - centre budgétaire 5720 - centre de gestion 572 200 - opération 0467.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,